
De: (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Envoyé: donderdag, 23 november 2023 16:29
À:
Cc: ; (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid);
(SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Objet: RE: mousse AFFF vantée sans PFAS ?
Pièces jointes: flyer_HELPDESKDPPC_fr.pdf

Bonjour ,

Une réponse concertée sera effectuée ultérieurement, vu que et sont actuellement à Helsinki.

Tu peux aussi éventuellement contacter notre Helpdesk pour toute question similaire.

Voir : www.helpdeskdpcc.be -> en haut de la page à droite : « Nouveau ticket d'assistance / new support ticket »

Plus d'informations concernant notre Helpdesk : voir flyer ci-joint

Bien cordialement

From: <@environnement.brussels>
Sent: woensdag, 22 november 2023 8:35
To: <@vlaanderen.be>; (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
<@health.fgov.be>; (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
<@health.fgov.be>
Subject: mousse AFFF vantée sans PFAS ?

Hello,

Habituellement, les exploitants se fient aux informations de leurs fournisseurs lors de l'achat de leurs mousses :

<https://www.fomtec.com/products/enviro-3x3-plus/>

Fomtec Enviro 3x3 Plus is a novel multi-purpose alcohol resistant firefighting foam concentrate totally free from fluorinated surfactants and polymers (PFAS). Enviro 3x3 Plus is a member of the Enviro high performing fluorine free AR-capable product family. For selection of most suitable version we refer to our product overview detailing specific properties of the different versions (Enviro 3x3 Plus, Enviro 3x6 Plus, Enviro 6x6 Plus and Enviro 3x3 Ultra).

Le [règlement CE n°1272/2008](#) CLP n'impose une indication dans la composition du produit uniquement pour les substances dangereuses présentes au-delà d'une certaine concentration. Pour les substances cancérogènes, ce seuil de concentration est > 0,1% en poids dans les produits liquides. Cela signifie que la présence éventuelle de PFAS à une concentration inférieure à 1 g/kg ~ 1g/l = 1.000.000.000 ng/l ne doit pas être signalée sur l'étiquette ni sur la fiche de données de sécurité de la mousse AFFF ! **Correct ?**

Tableau 3.6.2

Limites de concentration génériques des composants d'un mélange, classés comme agents cancérogènes, qui déterminent la classification du mélange

Composant classé comme:	Limites de concentration génériques qui déterminent la classification du mélange		
	Agent cancérogène de catégorie 1		Agent cancérogène de catégorie 2
	Catégorie 1A	Catégorie 1B	
Agent cancérogène de catégorie 1A	$\geq 0,1 \%$	—	—
Agent cancérogène de catégorie 1B	—	$\geq 0,1 \%$	—
Agent cancérogène de catégorie 2	—	—	$\geq 1,0 \%$ [note 1]

Note

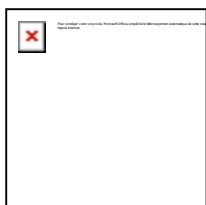
Les limites de concentration présentées au tableau ci-dessus s'appliquent aux solides et aux liquides (unités poids/poids) et aux gaz (unités volume/volume).

Note 1

Si un agent cancérogène de la catégorie 2 est présent dans le mélange en tant que composant à une concentration $\geq 0,1 \%$, une fiche de données de sécurité est délivrée sur demande pour le mélange.

Donc, à moins de faire réaliser des analyses de composition chimique prouvant le contraire, on ne pourra pas contredire les exploitants qui affirment de bonne foi qu'ils ont acheté et utilisent une mousse d'extinction incendie sans PFAS. **Correct aussi ?**

Bonne journée,



- Inspecteur

Bruxelles Environnement
Division Inspectorat et Sols pollués - Dpt Contrôle des permis
Site de Tour & Taxis
Avenue du Port 86C/3000 B-1000 Bruxelles | [Plan d'accès](#)
Tél:
e-mail: _____@environnement.brussels
www.environnement.brussels
Numéro d'entreprise :

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cet e-mail !
Denk aan het milieu voordat u dit bericht print !
Please consider the environment before printing

Ce courrier électronique a un caractère informel. Il ne lie en rien Bruxelles Environnement. Tous les documents officiels sont envoyés par courrier papier dûment signé par les fonctionnaires dirigeants de Bruxelles Environnement. Dit elektronisch bericht heeft een informeel karakter. Deze e-mail verbindt op geen enkele wijze Leefmilieu Brussel. Alle officiële communicatie wordt per brief verstuurd en bevat de handtekening van de daartoe gemachtigde ambtenaren van Leefmilieu Brussel.

